

AVSI AUX CREANCIERS

Intervention de Frank E. Hawlins. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 92,112 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles ils ne peuvent ou ne veulent pas approuver et homologuer les comptes présentés par M. Frank E. Hawlins, Curateur dans cette affaire, au compte précédent et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. - James J. McLoe, avocat. 27 août - 27 31 - sept 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Kate McCarthy. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 92,112 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles ils ne peuvent ou ne veulent pas approuver et homologuer les comptes présentés par P. J. Desjardis, administrateur de cette succession, au compte précédent et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. - Me Cleghy & Bonet, avocats. 27 août - 27 31 - sept 5

Succession de Samuel O. Kirtle. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 92,112 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles ils ne peuvent ou ne veulent pas approuver et homologuer les comptes présentés par M. Louis L. Kirtle, administrateur de cette succession, au compte précédent et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. - J. Arthur Charbonnet, avocat. 27 août - 27 31 - sept 5

Succession de Philip Helm. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 92,112 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles ils ne peuvent ou ne veulent pas approuver et homologuer les comptes présentés par M. Louis L. Helm, administrateur de cette succession, au compte précédent et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. - J. Arthur Charbonnet, avocat. 27 août - 27 31 - sept 5

Succession de Mlle A. Gueringer. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 92,112 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles ils ne peuvent ou ne veulent pas approuver et homologuer les comptes présentés par M. Louis L. Gueringer, administrateur de cette succession, au compte précédent et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. - Robert L. Levesque, avocat. 27 août - 27 31 - sept 5

Succession de Christian Wolf. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 92,112 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles ils ne peuvent ou ne veulent pas approuver et homologuer les comptes présentés par M. Louis L. Wolf, administrateur de cette succession, au compte précédent et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. - J. M. Richards, avocat. 27 août - 27 31 - sept 5

Succession de Mary L. Oulligan. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 92,112 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles ils ne peuvent ou ne veulent pas approuver et homologuer les comptes présentés par M. Louis L. Oulligan, administrateur de cette succession, au compte précédent et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. - J. M. Richards, avocat. 27 août - 27 31 - sept 5

Succession de Mme Mary Neelker. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 92,112 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles ils ne peuvent ou ne veulent pas approuver et homologuer les comptes présentés par M. Louis L. Neelker, administrateur de cette succession, au compte précédent et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. - J. M. Richards, avocat. 27 août - 27 31 - sept 5

EPARGNEZ DU TEMPS L'ARGENT.

De l'Annuaire de Soards DE 1910.

Annuaire Commercial PRIX 50.00, y compris l'adresse.

Annuaire Commercial PRIX 50.00, y compris l'adresse.

Annuaire Commercial PRIX 50.00, y compris l'adresse.

Annuaire Commercial PRIX 50.00, y compris l'adresse.

Annuaire Commercial PRIX 50.00, y compris l'adresse.

Annuaire Commercial PRIX 50.00, y compris l'adresse.

Annuaire Commercial PRIX 50.00, y compris l'adresse.

Annuaire Commercial PRIX 50.00, y compris l'adresse.

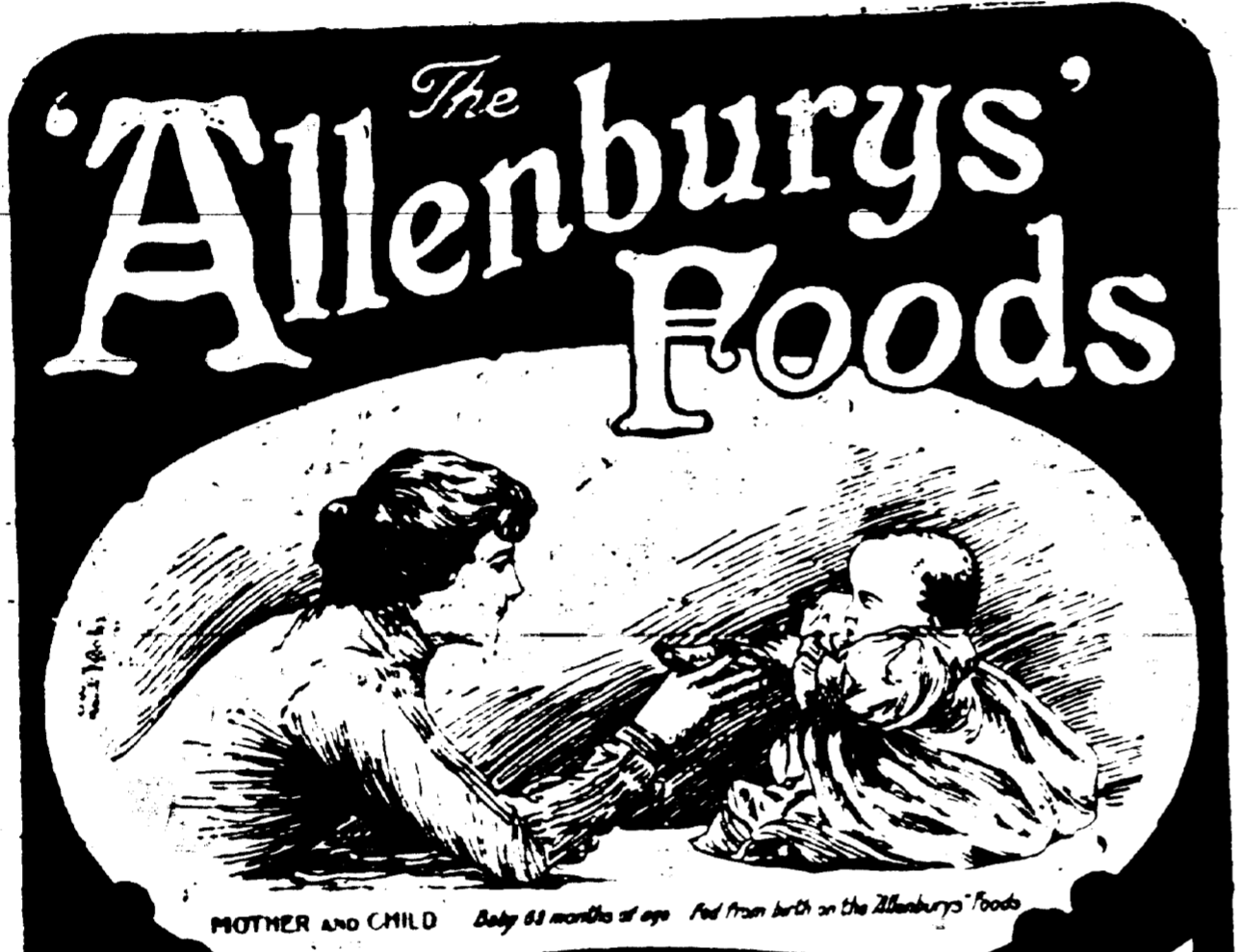
SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.



The Allenburys Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard: il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas offrir à votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait maternel. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois. Les Allenburys Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache assimilable au lait maternel, et sont digérés facilement.

Les Allenburys Foods

NOURRITURE No 1. NOURRITURE No 2. NOURRITURE No 3.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge, 4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.C.

L'ABELLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

\$12 - - - Un An | \$6 - - - 6 Mois | \$3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

\$15.15 - - Un An | \$7.55 - - 6 Mois | \$3.75 - - 3 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

\$3.00 - - Un An | \$1.50 - - 6 Mois | \$1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

\$4.05 - - Un An | \$2.05 - - 6 Mois | \$1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS RENSEIGNEMENTS PAR

Mandats-Postaux ou par Traités sur Express.